

Fiche de Données de Sécurité selon
la directive UE 'No. 2015/830**RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise**

1.1	Identificateur de produit	RESOFIX 65 PART B	Date de Révision:	08/12/2020
	Nom du produit:	RESOFIX 65 Part B	Remplace:	Nouvelle FDS

1.2	Utilisations identifiées	
	pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Pour une utilisation par des applicateurs formés conformément. Déconseillé pour : des applications pour le bricolage en raison des risques sanitaires et une formation est requise. Durcisseur pour les peintures a 2 composants - usage industriel et professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:	RESITECNIC
	74 rue de la gare
	38110 cessieu
	Commercialesomarbre.com

1.4		resirecnic
Fiche de données de sécurité préparée par:		
Numéro d'appel d'urgence	CHEMTREC +1 703 5273887 (Hors des U.S.A.)	
	INRS: +33 (0)1-45-42-59-59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Mentions de danger

Autres extensions de l'UE	EUH204
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332
STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit



Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène

Mentions de danger

Autres extensions de l'UE	EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence		
	P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
	P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
	P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P342+311	En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucune information.

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

No.-CAS	No. EINECS	Dénomination CEE	%	
28182-81-2	500-060-2	Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	75-100	
No.-CAS	REACH Reg No.	Pictogrammes CLP	Mention de danger CLP	Facteurs M
28182-81-2	01-2119485796-17	GHS07	H317-332-335	

Information supplémentaire: Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'Eau

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.4 Référence à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Entreposer séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Ne pas congeler.

Conditions de stockage: Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C. Ne pas congeler. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Composant d'un produit de revêtement de sol à base de résine. Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS (FR)

Nom	No.-CAS	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3
Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	28182-81-2				
Nom	No.-CAS	OEL	Note		
Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	28182-81-2				

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante et lorsque les limites d'exposition sur le lieu de travail peuvent être dépassées, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques.

Protection des yeux: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains: Gants imperméables. Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE: En règle générale, 5 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Nom Chimique:

Homopolymere de diisocyanate d'hexamethylene

N° UE 50-2

N° CAS 2

DNELs - Dérivé sans effet

Voie	Effets		Effets	
	locale	systémique	locale	systémique

Cible de protection de l'environnement		PNEC
Eau douce		0.127 mg/l
Sédiments d'eau douce		266700 mg/kg
L'eau de mer		0.0127 mg/l
Sédiments marins		26670 mg/kg
Chaîne alimentaire		
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées		38.3 mg/l
sol (agricole)		53182 mg/kg

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect:	Liquide clair
Etat Physique	Liquide
Odeur	Odourless
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation	Non determine
Point / intervalle d'ébullition (° C)	255 - N.D.
Point éclair, (°C)	158
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur	Non determine
Densité relative	Non determine
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (°C)	Non determine
Viscosité	ca. 1,200 mPa.s at 23°C
Propriétés explosives	Non determine
Propriétés oxydantes	Non determine

9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l: < 500 (A+)

Densité (

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas congeler.

10.5 Matières incompatibles

CARBSARICM847 <undefined>Acides. Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale: Aucune information disponible.

Inhalation LC50: Aucune information disponible.

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Aucune information.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

No.-CAS	Dénomination CEE	LD50 Orale	LD50 Cutanée	LC50 Vapeur	Gaz CL50	Bouillottes Bouteilles
28182-81-2	Homopolymere de diisocyanate d'hexamethylene	(rat) > 2500 mg/kg	(rat) > 2001 mg/kg			1.5

Information supplémentaire:

Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Nocif par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DU NEZ, DE LA GORGE ET DES POUMONS.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia):	Aucune information.
IC50 72hr (algues):	Aucune information.
LC50 96hr (poisson):	Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Indisponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Indisponible

No.-CAS	Dénomination CEE	EC50 48hr	IC50 72hr	LC50 96hr
28182-81-2	Homopolymere de diisocyanate d'hexamethylene	> 100 mg/l	> 1000 mg/l	> 100 mg/l (danio rerio)

nationales. Le récipient vide est dangereux. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et

Code Européen de déchets: 080111
Emballage Code de déchets:

14.1	Numéro ONU	Non applicable
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Not regulated for transport according to U.S. DOT, ADR/RID, IMDG, and IATA regulations.
	Nom technique	Non applicable
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
	Danger secondaire d'expédition	Non applicable
14.4	Groupe d'emballage	Non applicable
14.5	Dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
	No EmS:	Non applicable
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol	Non applicable

73/78 et au recueil IBC

environnement:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'

REGLEMENTS NATIONAUX :

Danemark - Numéro de code d'enregistrement du produit:	Indisponible
--	--------------

Indisponible

Danemark - Numéro de code MAL:

Danemark - Numéro de code MAL - Mélange: Indisponible

Suède - Numéro de code d'enregistrement du produit:	Indisponible
---	--------------

produit:	
Norvège - Numéro de code d'enregistrement du produit:	Indisponible

Germany WGK Class: 1

Soumis à la Directive 2012/18/CE (SEVESO III): Non applicable

Sujet aux restrictions relatives aux produits ou aux substances contenu dans l'Annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	Non applicable
---	----------------

Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:	Aucune information.
--	---------------------

Tableaux des maladies professionnelle concernés: Aucune information.

Annex XIV - Authorisation List:

No.-CAS	Dénomination CEE
---------	------------------

Non applicable

SVHC - Substances of very high concern (Candidate List):

No.-CAS	Dénomination CEE
---------	------------------

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

MOTIF DE LA RÉVISION

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark;

Règlement n ° 1907/2006 de la Commission de l'Union européenne sur REACH modifié dans le règlement (UE) 2015/830;

Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) et ultérieures adaptations de progrès technique (ATP);

Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.

IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.

